

LES BANQUES DE DONNÉES INSTITUTIONNELLES DE L'EUROPE OU L'INFORMATION POUR TOUS ?

Daniel MOATTI

Cet article est destiné aux professeurs en sciences économiques et sociales, aux professeurs d'histoire et de géographie, aux professeurs de droit dans les classes de sciences et techniques tertiaires ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent aux institutions européennes.

La construction de l'Europe introduit la notion de citoyenneté européenne pour tous les citoyens des quinze pays membres de l'Union européenne. Pour compléter ce concept, le droit à l'information pour tous est reconnu par le traité d'Amsterdam instituant la Communauté européenne. Cette volonté politique se traduit par une sensibilisation extrême à la communication devant s'instaurer entre les structures institutionnelles de l'Europe et ses citoyens. D'où la mise en place d'un programme d'information du citoyen (PRINCE), la reconnaissance du droit de pétition et une politique éditoriale très développée. L'information et la transparence institutionnelles, au service de l'usager/citoyen apparaissent en tant que notions fondamentales, imposées depuis deux décennies par une pression sociétale, morale et politique du corps social. Cet aspect sociologique et culturel se distingue par l'émergence de citoyens beaucoup mieux formés et instruits.

L'édition des institutions européennes (la Commission européenne, organe exécutif, le Parlement européen et le Conseil européen [regroupant soit les chefs des États membres, soit les ministres]) se divise en deux branches bien distinctes : l'édition imprimée regroupée au sein de l'Office des publications officielles des communautés européennes (OPOCE) et l'édition électronique. Cette dernière a fait l'objet de nombreux rapports d'expertise car elle participe à l'élaboration de la future société européenne de l'information¹. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont parties prenantes du dévelop

1. Commission européenne – *Construire la société européenne de l'information pour tous* – rapport du groupe d'experts de haut niveau – OPOCE - 1997.- p. 25-26.

pement des connaissances et, en particulier, de la diffusion du savoir. A ce titre l'Europe ne pouvait pas rester en dehors du débat et de l'élaboration d'un projet avancé de communication technologique construit autour d'un enjeu politique et symbolique : la construction européenne.

« *L'Union Européenne doit mettre en œuvre un projet de démocratie pour renforcer le développement démocratique dans la société de l'information.* »².

Dans ce cadre l'interaction entre les responsables politiques et les citoyens passe par l'amélioration de l'accès à l'information de ces derniers. C'est le rôle dévolu à l'information électronique.

Depuis une dizaine d'années, de nombreuses banques de données relatives à l'Europe, sa législation et ses institutions, s'étaient développées via le réseau Transpac (Minitel)³. Pour mémoire, nous pouvons citer :

- * sur le 36-14 ECHO mis en œuvre par la Commission européenne indique toutes les initiatives des instances européennes en matière d'informations et des nouvelles technologies de la communication⁴.
- * sur le 36-15 Europe mis en place par la Commission européenne et le Ministère chargé des affaires européennes propose 200 fiches pratiques, une messagerie et la possibilité de commander les brochures gratuites relatives à l'Europe des quinze.
- * sur le 36-15 Eurosources – Banque de données du Centre d'information sur l'Europe en Ile-de-France – Sources d'Europe est un centre d'information sur l'Europe qui a été créé par le gouvernement français et la Commission européenne. Il propose 250 000 documents et 800 dossiers documentaires.
- * sur le 36-15 + CEE qui informe les consultants sur la vie publique et institutionnelle de l'Europe.
- * sur le 36-16 Euroguichet et 36-16 EURONALP qui permettent à la Commission européenne de fournir des renseignements aux entreprises.

2. Rapport déjà cité – p. 70.

3. Transpac signifie, transport par paquets de l'information, via le réseau téléphonique pour aboutir à un terminal simplifié: le Minitel.

4. Michel AGNOLA – *Multimédia, les aides au développement* – coédition Dixit et Centre Français du Commerce Extérieur - 1997 – p. 174.

L'un des problèmes majeurs de l'emploi du Minitel, consiste en un réseau exclusivement français. Certes, d'autres pays de la Communauté européenne ont entériné quelques rares accords bilatéraux, comme celui associant les télécommunications françaises et allemandes pour la diffusion du Minitel en Allemagne ; mais ces contrats n'ont pas abouti au développement européen et international du système Transpac. En effet, le reproche adressé au modèle français est son manque de souplesse, une trop grande lenteur de transport de l'information ainsi que le coût de la communication.

Dès lors, les institutions européennes utilisent des moyens électroniques plus modernes, plus performants et moins onéreux. La création de disques compacts (cédérom) et l'utilisation du réseau Internet sont à l'honneur et font l'objet de nombreuses études. Nous assistons actuellement à leur montée en puissance par un emploi de plus en plus prégnant.

Les disques compacts édités par l'Union Européenne sont au nombre de cinq ⁵.

- * **COMEXT** : expose les statistiques du commerce intérieur et extérieur de l'Europe des quinze. Les données proposées concernent la dernière année, et les données mensuelles des treize derniers mois. Le prix est de 700 euros ou 4 620 francs.
- * **PANORAMA DE L'INDUSTRIE DE L'UE** : analyse de l'industrie et des services dans l'Union Européenne. Il vaut 300 euros ou 1 980 francs. Il existe aussi en version professionnelle dont le coût est nettement plus élevé, 1 000 euros ou 6 600 francs.
- * **CORDIS** : propose des informations sur les programmes communautaires de recherche et de développement. *Il n'existe qu'en version de langue anglaise.* Son prix est de 250 euros ou 1 650 francs.
- * **EUROFARM** : énumère les statistiques des exploitations agricoles des pays membres de l'Europe. Il coûte 550 euros ou 3 630 francs.
- * **JOURNAL OFFICIEL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES** : c'est un supplément qui informe les personnes ou les sociétés intéressées par les marchés publics. Le prix est de 600 euros ou 3 960 francs.

Les banques de données accessibles par Internet sont très nombreuses et en pleine expansion. Ces banques de données sont gratuites ou

5. Office des publications officielles des Communautés européennes – EUR-OP / catalogue – Luxembourg.

payantes. Les premières sont nombreuses, mais la plus importante est, sans nul doute, EUROPA.

- * **EUROPA** : <http://europa.eu.int> est, depuis février 1995, le serveur de l'Union Européenne. Le Parlement, la Cour de justice, la Cour des comptes, le Médiateur, le Conseil européen et toutes les autres institutions européennes participent à l'élaboration de cette banque. Elle est consultable dans les onze langues officielles de l'Union⁶. La consultation peut même se faire dans deux langues utilisées simultanément. Créée en 1995, elle favorise la transparence des institutions de l'Europe. L'internaute peut entrer par son intermédiaire en rapport avec les différentes institutions et prendre directement contact avec le responsable européen d'un domaine précis. Trois cent mille (300 000) personnes visitent chaque mois cette banque de données qui comprend 500 000 documents⁷.
- * **EUROPARL** - <http://europarl.eu.int>. - serveur Web du parlement européen. Il fournit des informations relatives au calendrier des sessions parlementaires. Les noms et les biographies sommaires des parlementaires sont accessibles, ainsi que les propositions et débats⁸. Cette banque se révèle particulièrement adaptée aux relations avec la presse et les journalistes⁹.
- * **UE.EU** – <http://ue.eu.int> – Banque de données du Conseil de l'Union Européenne.
- * **ISPO** (Information society project office) – <http://ispo.cec.be/y2Keuro> - mis en place par le bureau des projets de la société de l'information. Le thème est : l'an 2000 et l'euro.
- * **CORDIS** (Community Research and Development Information Service) – <http://www.cordis.lu/> – depuis septembre 1994, cette banque de données rassemble les informations relatives à tous les programmes de recherche et de développement pris en charge par la Commission européenne¹⁰.

6. Espagnol, danois, allemand, grec, anglais, français, italien, néerlandais, portugais, finnois et suédois.

7. Christophe LABBE et Olivia RECASENS – europa.eu.int, tout ce que vous avez rêvé de savoir sur la législation européenne - *Le Monde* du 7 juillet 1998.

8. Ministère délégué chargé des affaires européennes – Le traité d'Amsterdam, un nouveau pas pour l'Europe - *Le Monde* du 13 mars 1999.

9. Commission européenne - *A guide to electronic information services* – OPOCE – Luxembourg - 1997 - 87 p.

10. Michel Agnola – ouvrage déjà cité – p. 175.

- * **ECHO** (European Commission Host Organization) – <http://echo.lu/> – cette banque de données réunit des informations propres aux domaines de l'industrie et de l'économie. Un répertoire de toutes les sources d'information électronique en Europe est disponible, ainsi que la liste des partenaires européens en matière du développement du marché de la communication.
- * **DROIT DES CITOYENS** – <http://citizens.eu.int> propose les conseils d'un expert européen. Une réponse aux questions posées est donnée dans les trois jours qui suivent la demande.
- * **ECB** – <http://ecb.int> - cette banque de données est éditée par l'Institut monétaire européen.

Parmi les banques de données gratuites, trois sont d'origine franco-européenne. Elles symbolisent la volonté politique commune aux gouvernements français successifs et aux institutions européennes d'informer les citoyens par l'intermédiaire des nouvelles technologies de l'information et de la communication. :

- * **INFO-EUROPE** – <http://info-europe.fr>– Banque de données du Centre d'information sur l'Europe en Ile-de-France – Sources d'Europe est un centre d'information sur l'Europe qui a été créé par le gouvernement français et la Commission européenne. Il propose 250 000 documents et 800 dossiers documentaires.
- * **AMSTERDAM-INFO** – <http://amsterdam.info.europe.fr> – Banque de données relative au traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997 et à sa ratification par la France. Cette banque est issue d'une concertation entre le Ministre délégué chargé des affaires européennes et les institutions de l'Union européenne pour promouvoir une campagne d'information¹¹.
- * **FRANCE - DIPLOMATIE** – <http://France.diplomatie.gouv.fr> – Banque de données du Ministère des affaires étrangères, dont toute une partie des informations proposées est consacrée à la construction européenne.

Les banques de données relatives à l'Europe, dont la consultation est payante, sont assez nombreuses. Elles s'adressent, de préférence, aux professionnels. Nous n'aborderons que les deux plus importantes.

- * **CELEX** – <http://europa.eu.int/celex> - en cours de mise en place sur le Web, proposera tout le droit européen. Destinée aux utilisateurs

11. Ministère délégué chargé des affaires européennes – article déjà cité.

professionnels, cette banque détaille les traités consolidés, les documents publiés par la Commission européenne, les documents législatifs en préparation, la législation européenne en vigueur et la jurisprudence de la Cours de justice des Communautés européennes¹². Une mise à jour hebdomadaire est prévue. La recherche peut se faire par domaine, par référence à une publication ainsi que par le numéro d'enregistrement d'une directive ou d'un règlement¹³.

- * **EUDOR** – <http://eudor.com> – permet de commander les textes juridiques et les documents officiels archivés par les institutions européennes. L'intégralité du Journal officiel des Communautés européennes (séries L et C) y est accessible¹⁴ dans les onze langues officielles de l'Union¹⁵.

En conclusion, nous pouvons affirmer que l'effort accompli par les institutions européennes et les différents gouvernements français en matière d'accès à l'information officielle, par l'intermédiaire des médias électroniques, correspond parfaitement à la volonté politique publiquement affichée : celle de la transparence. L'ambition communicationnelle de Jean Jaurès semble, dès lors, bien prête d'être réalisée.

« C'est par des informations étendues et exactes que nous voudrions donner à toutes les intelligences libres le moyen de comprendre et juger elles-mêmes, les événements du monde. »

Pourtant, un danger apparaît : celui de l'exclusion. En effet, ces moyens touchent essentiellement « les leaders d'opinion », chefs d'entreprises, responsables politiques ou associatifs, professions libérales, cadres et enseignants¹⁶. Cette population représente une forte minorité. Cette minorité puissante et agissante détient non seulement le pouvoir de décision, mais aussi celui de décrypter et de diffuser l'information technologique. Cependant, les répercussions sociales prévisibles (en particulier, la rupture de la cohésion du tissu social des pays de l'Union européenne), inquiètent le groupe d'experts de haut niveau rédacteur du rapport « *CONSTRUIRE LA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE L'INFORMATION POUR TOUS* ».

12. Marcelino OREJA – Tout le droit européen sur un site internet – *L'Europe sans frontière* de janvier 1998.

13. Albrecht BERGER – *Récapitulatif des voies d'accès anciennes et nouvelles, gratuites et payantes*. OPOCE - 1998.

14. Carlo TROJAN – La législation de l'UE sur le WWW – EUR-OP News n°3 de 1997.

15. Commission européenne – *A guide to electronic information services* – ouvrage déjà cité – p. 75.

16. Daniel MOATTI et Jacques RATEL – Municipalités et communication : les chemins ardu des technologies nouvelles – *Humanisme et entreprise* n°177 de février 1989.

Paradoxalement, Daniel Moatti et Jacques Ratel, auteurs il y a près de dix ans, d'un article intitulé, « *Municipalités et communication* » consacré à la communication institutionnelle française via le réseau Transpac (Minitel) répertoriaient les mêmes risques d'exclusion d'une grande partie des citoyens par l'instauration d'une communication interactive purement technologique¹⁷. Cependant, à l'heure actuelle, les experts européens proposent d'explorer deux voies de « remédiation », l'une reprenant la diffusion classique de l'information et l'autre, celle de la formation :

- * La création dans chaque préfecture d'un guichet d'accueil « **GUIDE**Europe » pour distribuer les brochures imprimées européennes, puis orienter et informer les chefs d'entreprise et les citoyens sur l'Europe correspond à la première orientation¹⁸.
- * Le second volet insiste sur la nécessité d'une formation des jeunes européens à l'utilisation des médias électroniques¹⁹. Les experts, déjà cités, souhaitent que les jeunes générations scolarisées apprennent à distinguer les sources d'information fiables et non fiables, et que, grâce à l'esprit critique ainsi cultivé, soient écartés, en définitive, les risques de la manipulation électronique des textes et des images.

Daniel MOATTI

Docteur en sciences de l'information
et de la communication
qualifié aux fonctions de
Maître de conférences

17. Daniel MOATTI et Jacques RATEL – *Municipalités et communication* - article déjà cité.

18. Préfecture des Alpes-Maritimes – mise en place d'un service public d'information sur l'Europe – *Les Petites Affiches* du 5 au 11 mars 1999.

19. Groupe d'experts de haut niveau - Rapport déjà cité – page 70.